

La Biodiversité Cultivée - une description

Rassemblée par le Dachverband Kulturpflanzen- und Nutztiervielfalt

Publiée à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité le 22 mai 2023

Notre description de la diversité des plantes cultivées est portée par des actrices et des acteurs qui travaillent bénévolement ou professionnellement dans le domaine de la diversité des variétés traditionnelles de légumes, de fruits, de céréales et d'autres plantes utiles.

Nous partageons la conviction que la diversité des variétés traditionnelles est une condition fondamentale de l'agrobiodiversité, de la souveraineté semencière et de la sécurité alimentaire, et que les variétés constituent un bien culturel commun en raison de leur origine paysanne.

Nos objectifs

- Maintien, développement et élargissement d'une large diversité de variétés de plantes cultivées dans les différentes régions du monde, en particulier dans le domaine des plantes alimentaires.
- Processus dynamiques et évolutifs de multiplication des semences dans le domaine des légumes et des céréales, dans lesquels les plantes cultivées peuvent s'adapter en permanence aux conditions régionales et aux changements écosystémiques.
- Diversité des variétés régionales dans le domaine des fruits, permettant un large éventail de périodes de floraison et de récolte, d'utilisations, de propriétés de stockage et de goûts, ainsi qu'une régulation écologique des organismes nuisibles.
- Indépendance et autosuffisance des différentes régions du monde en matière de semences et de plants traditionnels disponibles en quantité et en qualité suffisantes.

Notre vision

La diversité des espèces et des variétés de plantes cultivées ainsi que les approches diversifiées, décentralisées et communautaires de la sauvegarde et de la culture sont indispensables à des systèmes alimentaires durables et à l'abri des crises. L'économie circulaire basée sur les semences locales assure non seulement la sécurité alimentaire, mais favorise également les marchés locaux et la cohésion sociale.

Le travail des nombreuses personnes qui en prennent soin, ainsi que l'expertise qu'elles appliquent, développent et transmettent en se mettant en réseau, sont indissociables d'une large biodiversité cultivée basée sur des variétés locales.

Le travail des gardiens de la diversité des plantes cultivées sert le bien commun, non seulement aujourd'hui, mais aussi à long terme. Nous partons du principe que ce travail important doit être reconnu, honoré et activement encouragé par la société et la politique, et nous souhaitons que cet encouragement prenne la forme de mesures concrètes.

Notre approche

Nous travaillons avec des "variétés traditionnelles de la diversité", que nous définissons comme suit :

Les variétés et cultivars de céréales, de fruits et légumes et d'autres plantes cultivées qui

1. sont issues de méthodes de sélection traditionnelles, non biotechnologiques, et
2. se prêtent bien à la culture dans des systèmes agro-écologiques extensifs, et
3. peuvent être reproduites par des méthodes artisanales traditionnelles, en gardant l'identité de la variété, par le biais de semences (légumes),
4. présentent une grande diversité génétique intravariétale en tant que populations, se développent à la ferme et s'adaptent continuellement aux conditions locales (céréales et légumes) ou
5. contribuent à une diversité intervariétale en tant que variétés clonales ou autogames (fruits, pommes de terre, certains légumes).

Elles peuvent contribuer à la diversité variétale en tant que variétés régionales.

Non seulement les variétés anciennes, mais aussi les variétés nouvellement créées, si elles répondent aux critères mentionnés, sont des variétés de la diversité.

Dans ce contexte, nous comprenons le terme "traditionnel" comme le lien entre le passé, le présent et l'avenir dans la multiplication des semences, les processus de développement *on farm*, l'échange et le commerce des semences ainsi que la transmission des connaissances et des expériences.

Selon nous, les variétés traditionnelles de la diversité ne sont pas seulement du matériel génétique de base pour la sélection végétale, mais plutôt la base de la diversité régionale, ainsi que de la capacité d'adaptation et des processus de développement continu à la ferme des plantes cultivées.

Les variétés à diversité, qui peuvent s'adapter spontanément et à long terme aux conditions locales régionales et aux changements climatiques grâce à leur diversité génétique dans la culture à la ferme, constituent une base importante pour des systèmes alimentaires résilients et durables.

La sauvegarde de la diversité génétique des plantes cultivées dans des banques de semences (*ex situ*) est nécessaire, mais elle n'a pas la même valeur que la culture *on farm* avec ses processus de développement écosystémiques et la commercialisation de produits de la diversité. Nous parlons de "diversité vivante".

Tant les acteurs que les connaissances techniques nécessaires sont indissociables de cette diversité vivante. C'est précisément l'engagement personnel des gardien.nes de la diversité, l'échange technique et humain entre eux ainsi que la transmission de leurs connaissances qui font de leurs semences et de leurs plants un bien culturel et un patrimoine de l'humanité.

Selon notre conception, les variétés industrielles génétiquement uniformes, créées dans des centres de sélection éloignés du contexte agricole, ne peuvent pas remplir les conditions indispensables à une biodiversité cultivée durable et résistante :

- Diversité génétique inter et intravariétale,
- Processus d'évolution écosystémique continus et progressifs,
- Maintien, développement et transmission des connaissances et de l'expérience pratique.

Nos demandes à la politique

La biodiversité cultivée ne peut pas être maintenue uniquement par les entreprises de semences et les banques de semences. Les petites entreprises spécialisées dans la conservation à la ferme, les associations et les acteurs individuels jouent justement un rôle important dans le maintien, le développement et l'élargissement de la diversité des plantes cultivées traditionnelles.

Nous avons des idées concrètes sur la manière dont ce secteur devrait être encouragé et, dans ce contexte, nous voyons les grands thèmes suivants :

- **Droit garanti aux semences** : la souveraineté et l'autonomie des régions du monde en matière de semences constituent la meilleure base pour une large biodiversité cultivée durable et propice au développement. L'article 19 de la UNDROP décrit de manière exhaustive le droit aux semences. Les obligations qui y sont inscrites doivent être respectées par tous les États signataires, afin que les systèmes de semences paysans indépendants, les initiatives de sélection végétale biologique, les réseaux de semences et les gardiens individuels puissent apporter librement leur contribution à la biodiversité cultivée dans les pays industrialisés et en développement.
- **Exonération de la réglementation** : Les prestations des entreprises et des associations de protection de la nature, d'éducation populaire et de sélection végétale sont reconnues d'utilité publique. Les exigences juridiques et administratives en matière de circulation des semences et de santé des plantes, qui doivent s'appliquer en premier lieu à l'industrie et au commerce, peuvent fortement entraver la transmission de petites quantités de semences et la maintien de la diversité. C'est pourquoi les petites entreprises spécialisées, les associations et les acteurs individuels actifs dans le maintien *on farm* de la biodiversité cultivée traditionnelle doivent être exemptés de toute réglementation.
- **Soutien financier** : dans le cadre de la conservation de la diversité des plantes cultivées traditionnelles, il existe des situations dans lesquelles il n'est pas possible d'atteindre un revenu économique par la vente de variétés de la diversité ou par des services liés à la diversité. La création de nouvelles variétés librement accessibles et non protégées par des droits de propriété, ainsi que la multiplication de semences à but non principalement commercial, nécessitent un soutien par des fonds publics afin de permettre aux acteurs actifs dans ces domaines de gagner leur vie.

Déclarations d'intention et accords politiques au niveau de l'UE et au niveau mondial

- TIRPAA: Traité international sur les semences qui reconnaît la contribution des paysans à la diversité des plantes alimentaires et qui mentionne et définit leur droit aux semences.
- DDP: Déclaration de droit de paysans : article 19 sur le droit aux semences ainsi que les articles liés au contenu 5, 11, 15, 16, 18, 20, 25, 26
- Green Deal: stratégie *Farm-to-Fork*, point 2.1. et stratégie pour la biodiversité, point 2.2.2. avec références aux variétés traditionnelles adaptées aux conditions locales